

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2024.05.23 Du 16 décembre 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Fixation des tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale de janvier à mai 2025	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 0	Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture-Sport du 3 décembre 2024,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Considérant l'ouverture de la médiathèque prévue pour la rentrée scolaire 2025,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant la fermeture de la Bibliothèque municipale prévue pour le début du mois de mai 2025,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant la nécessité d'adapter les tarifs d'adhésion à la Bibliothèque pour les adhérents qui souhaiteraient accéder à l'équipement entre janvier et mai,	
	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
	A la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 2 voix contre : Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,	
	Approuve les tarifs d'adhésion à la Bibliothèque municipale valable de janvier à mai 2025 et qui sont les suivants :	
	<u>Pour les cellois</u> Adhésion individuelle : 3,50 € Adhésion familiale : 9 €	
	<u>Pour les non-cellois</u> Adhésion individuelle pour les extérieurs : 5 € Adhésion familiale : 11 €	
	Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON	<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, dès l'introduction du recours gracieux.</i></p>	
	<small>078-217801265-20241216-2024-05-23-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024</small>	